



NOS AIDES INDIVIDUELLES D'ACTION SOCIALE



2026

Version au
01/01/2026



LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



Préambule Page 3

1/Les aides individuelles d'action sociale de la Caf des Landes

Des aides pour la vie quotidienne :

- L'aide et l'accompagnement à domicile Page 5
- L'aide à la garde en horaires décalés Page 6

Des aides pour le temps libre et les vacances :

- Les aides aux départs en vacances des familles Page 7
- Les aides aux loisirs et aux vacances des enfants Page 8
- Les aides aux jeunes pour la formation BAFA Page 9

Des aides pour le logement et son équipement :

- Les aides à l'équipement ménager et mobilier Page 10
- L'aide pour l'installation d'un enfant dans son logement Page 11

Des aides temporaires pour faire face aux aléas de la vie :

- Les aides sur projet Page 12

2/Les services Caf en ligne

- Mon compte sur www.caf.fr Page 13
- L'application mobile « Caf-Mon compte » Page 14

3/Vos contacts avec la Caf des Landes

- Vos contacts avec le service accompagnement social de la Caf Page 18
- Vos contacts pour le suivi administratif de votre dossier Caf Page 19

Préambule

Ce livret vous présente les diverses aides financières individuelles d'action sociale proposées par la Caf des Landes.

Ces aides sont spécifiques à chaque Caf et viennent en complément des prestations légales versées aux familles allocataires (allocations familiales, logement, prime d'activité, RSA etc.).

Elles s'adressent aux familles et à leurs enfants pour les aider dans divers domaines :

- La vie quotidienne,
- Le temps libre/les vacances,
- Le logement,
- L'insertion sociale et professionnelle.



À SAVOIR

Les aides financières d'action sociale sont définies chaque année par le Conseil d'administration de la Caf des Landes dans le cadre d'un règlement intérieur et d'un budget limité.



La Caf se réserve le droit de refuser l'instruction d'une demande d'aide d'action sociale si le budget relatif à cette aide est déjà épuisé

Qui peut demander une aide financière d'action sociale à la Caf des Landes ?

Les familles déjà allocataires de la Caf des Landes ayant au moins un enfant de moins de 20 ans à charge au sens des prestations familiales.

Peuvent également y avoir droit sous certaines conditions les non-allocataires ayant la garde alternée d'au moins un enfant, par jugement, même si un seul parent perçoit les allocations familiales.

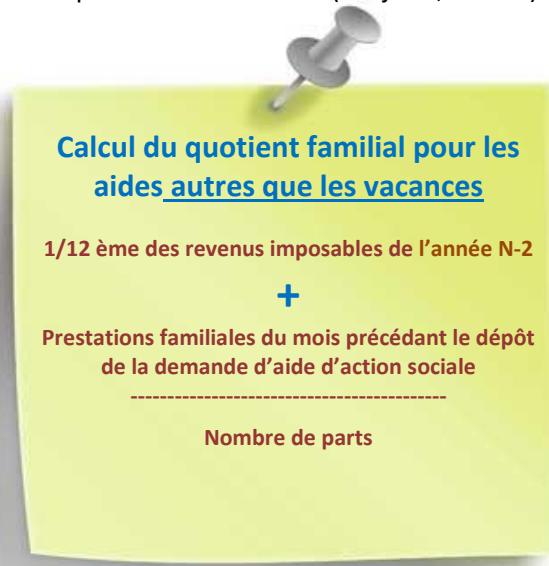
Et percevoir une ou plusieurs prestations sociales et familiales mensuelles.

L'allocataire qui demande à bénéficier d'une aide financière d'action sociale doit avoir au préalable fait valoir tous ses droits légaux (notamment pension alimentaire).

Informations Pratiques

La notion de quotient familial

La plupart de nos aides d'action sociale sont soumises au respect d'un Quotient Familial à ne pas dépasser (en langage Caf, on parle de QF). Le quotient familial est calculé par la Caf en fonction des revenus déclarés par l'allocataire (avant déduction des abattements fiscaux ou de toute autre charge), des allocations perçues de la Caf et de la composition de la famille (conjoint, enfant).



Pour les aides aux vacances des enfants

Prise en compte du quotient familial d'octobre N-1 et des prestations familiales perçues sur ce même mois.

En Pratique

Connaître son quotient familial ?

Rendez-vous sur www.caf.fr - rubrique Mon compte - ou sur l'appli mobile « La Caf-Mon compte ».

Le quotient familial (QF) figure sur vos attestations de paiement.

Les divers modes d'accès à nos aides financières individuelles d'action sociale

3 situations :

- **Les aides sur critères que l'allocataire peut demander directement en retirant l'imprimé disponible sur www.caf.fr /rubrique « Ma Caf »/imprimés d'action sociale** et en le renvoyant complété à la Caf des Landes :
Sont concernées les aides suivantes : L'aide à la garde en horaires décalés, les aides aux jeunes pour la formation Bafa, l'aide à l'équipement ménager et mobilier, l'aide pour l'installation d'un jeune dans son logement pour ses études ou une formation.

Vous souhaitez être guidé pour accéder aux imprimés de demande de l'une de ces aides ? Rendez-vous pages 19 et 20

- **Les aides sur projets pour lesquelles la famille doit être accompagnée par un travailleur social (Caf, Conseil départemental, etc) pour l'instruction de sa demande.**

Vous souhaitez rencontrer un travailleur social de la Caf ? Formulez votre demande de rendez-vous par mail :

✉ : accompagnement-social-AS@caf40.caf.fr

- **les aides pour lesquelles l'allocataire doit se rapprocher d'un professionnel partenaire de la Caf pour faire instruire sa demande**

C'est le cas des aides suivantes :

- Les aides au domicile des familles (s'adresser à l'ADMR)
- L'aide complémentaire aux travaux d'économie d'énergie (s'adresser à SOLiHA)
- L'aide aux loisirs et aux vacances des enfants (s'adresser à votre centre ou fédération de loisirs)

L'aide et l'accompagnement à domicile

Votre quotidien de parents est bousculé par un changement dans votre organisation familiale ? Un conseil : ne laissez pas la situation se dégrader. Un professionnel de l'aide à domicile peut vous accompagner dans votre rôle de parent. L'aide et l'accompagnement à domicile financé par la Caf est assurée par des professionnels formés, qualifiés et diplômés qui interviennent au domicile pour vous soutenir temporairement et prévenir l'aggravation de difficultés ponctuelles rencontrées avec ou par vos enfants.

| | |
|---------------------------------------|---|
| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">➤ familles relevant du régime général, (y compris les non-allocataires), attendant leur premier enfant ou assumant la charge d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans➤ être confronté à des changements de situation familiale pouvant nécessiter une intervention à domicile par un professionnel, comme :<ul style="list-style-type: none">• lors de l'arrivée d'un enfant (grossesse, naissance, adoption),• lors d'une recomposition familiale, un déménagement,• la maladie d'un enfant ou d'un parent, l'entrée à l'école,• en cas de séparation, décès,• lorsqu'un parent seul s'inscrit dans une démarche d'insertion socio-professionnelle,• Si vous êtes parents d'enfant en situation de handicap ou à besoins spécifiques• si vous avez besoin de répit, d'être accompagné dans vos démarches concernant votre enfant |
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | L'aide de la Caf réduit le coût du service facturé aux familles (application par l'ADMR du barème national CNAF). Selon le quotient familial, la participation financière de la famille est comprise entre 0,13 € de l'heure (minimum) et 11,88 € de l'heure maximum |

Des aides pour la vie quotidienne



Vous souhaitez vous renseigner sur l'aide à domicile ?

Les familles intéressées par l'aide à domicile doivent s'adresser directement à l'ADMR des Landes dont le rôle est d'informer et d'instruire les demandes sur l'ensemble du département des Landes

COORDONNEES DE CONTACT

ADMR (aide à Domicile en Milieu Rural) des Landes

Site internet : www.admr.org

Courriel : accueil@fede40.admr.org

Tel : 05 58 41 40 30

Adresse : 36 rue Daste, BP 86, 40 141 Soustons

L'aide à la garde en horaires décalés

Cette aide est complémentaire au CMG (Complément du mode de garde).

Elle permet aux parents ayant des contraintes horaires dues à leurs professions ou une formation d'être aidés pour faire garder leur enfant sur des horaires décalés.

| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">• Remplir les conditions générales d'accès aux aides d'actions sociales (page 3)• Avoir au moins un enfant de moins de 11 ans (avoir fait valoir ses droits au complément de libre choix de mode de garde (CMG) de la PAJE)• Faire garder son enfant soit avant 7H30, soit après 18H, soit le week-end ou jour férié, pour des raisons professionnelles ou de formation (<i>pour un couple : les deux parents doivent être concernés par des horaires décalés en même temps</i>)• Avoir recours pour cette garde : à un assistant maternel agréé ou une personne salariée à domicile (en emploi direct ou via une structure habilitée), ou une crèche ayant opté pour « le complément de mode de garde structure » de la PAJE |
|-------------|--|
| COORDONNEES | <p>Adresse de renvoi de l'imprimé de demande : Caf des Landes, 207 rue Fontainebleau, 40023 Mont de Marsan Cedex</p> |

Des questions sur cette aide ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez 3230

| | |
|---------------------------------------|---|
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none">○ Pour un QF inférieur ou égale à 794 € : Aide à hauteur de 40% du coût des heures de garde réalisées en horaires décalés○ Pour un QF supérieur à 794€ et inférieur ou égal à 1200 € : Aide à hauteur de 30% du coût des heures de garde réalisées en horaires décalés ou en week-end <p>Dans la limite du reste à charge après déduction du CMG et de toute autre aide dont pourrait bénéficier la famille : comité d'entreprise, employeur, ...</p> <p>Aide payée à l'allocataire après réception de tous les justificatifs/attestations.</p> <p>Aide minimum : 15 € Aide maximum : 600 €</p> |
|---------------------------------------|---|

Les démarches pour demander l'aide à la garde en horaires décalés

Les familles intéressées par cette aide doivent remplir, à l'issue de chaque mois civil, l'imprimé mensuel de demande disponible en ligne sur www.caf.fr/rubrique_Ma_Caf/imprimé_d'action_sociale



L'imprimé complété est à renvoyer à la Caf avant la date limite indiquée sur chaque imprimé mensuel avec les justificatifs demandés et attestations sur l'honneur signées.

L'aide aux vacances familles (AVF)

La Caf des Landes, aide, sous conditions, des familles allocataires à partir pendant les vacances scolaires **d'été avec leurs enfants dans un centre de vacances labellisé Vacaf.**



- | | |
|---------------------------------------|--|
| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">• Avoir reçu sous son espace « Caf Mon compte » (ou à défaut, par courrier), une notification d'éligibilité à l'aide aux vacances familiales (AVF)• Aide accordée pour un séjour familial (parents-enfants) de 7 nuits, pendant les vacances scolaires d'été, dans un centre de vacances labellisé Vacaf• Séjour aidé pour de la location ou du camping à réserver en ligne par la famille sous www.vacaf.org, en respectant les conditions indiquées par Vacaf |
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none">• Aide sous forme de pourcentage pour une prise en charge du coût du séjour entre 65% et 95% selon le quotient familial• Aide directement versée par la Caf, la famille ne payant au centre de vacances que le solde restant à sa charge |

FOCUS : un dispositif spécifique d'aide pour des vacances sociales peut être actionné, sur proposition des travailleurs sociaux issus d'organismes conventionnés avec la Caf des Landes (Conseil départemental, Adavem, Asael, ADMR, Carsat, Centres Sociaux, CHRS, Lisa, Maison du logement, UDAF).

En savoir + :

accompagnement-social-AS@caf40.caf.fr

Les démarches pour utiliser l'aide aux vacances familles

Les personnes éligibles à cette aide reçoivent automatiquement de la Caf une notification mail ou courrier courant février à utiliser lors de la réservation du séjour. Pour découvrir les villages ou campings labellisés Vacaf et réserver un séjour : RDV sur le site <http://www.vacaf.org>, rubrique « familles », saisir son département, puis rubrique « vacances familles » et laissez-vous guider !

 **Attention ! les premières réservations faites seront les premières servies (enveloppe budgétaire fermée)**

CORDONNEES

Pour découvrir l'offre de vacances Vacaf et son utilisation : www.vacaf.org

Possibilité d'envoyer un mail à partir du site www.vacaf.org pour toute question concernant votre séjour.

Des questions sur votre aide aux vacances familiales ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez le 3230.

L'aide aux loisirs et aux vacances des enfants

La Caf des Landes favorise l'accès financier des enfants aux loisirs et aux vacances. Ainsi, les familles allocataires à revenus modestes bénéficient de tarifs minorés pour la fréquentation de leur enfant en centre de loisirs et en colonies, sur présentation de la notification d'aide aux vacances/loisirs qu'elles ont reçue de la Caf.

| | |
|---------------------------------------|--|
| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de la carte d'identité vacances pour un enfant âgé entre 3 et 17 ans révolus et la présenter à la structure gestionnaire : envoyée automatiquement par la Caf, en début d'année, cette carte nominative est délivrée sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en octobre de l'année N-1) • Aide à utiliser pour la fréquentation d'un centre de loisirs/un espace jeunes ou un séjour en colonie de vacances/camp (dans la limite de 21 jours max. par an et par enfant) |
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Montant de l'aide variable selon le QF de la famille • Aide versée directement au centre de loisirs ou à l'organisateur de la colonie de vacances, et venant donc en déduction du prix à payer par la famille, sous réserve de la transmission des tarifs par la structure. |



| Montant du Quotient Familial (octobre N-1) | Aide Caf pour les colonies de vacances (par jour et par enfant) | | Aide Caf pour les centres de loisirs (par jour et par enfant) |
|--|---|-----------|---|
| | Journée | ½ journée | |
| De 0 à 449 € | 14 € | 8 € | 4 € |
| De 449,01 à 794 € | 12 € | 6 € | 3 € |
| De 794,01 à 1000 € | 10€ | 3€ | 1,50€ |

Les démarches Pour bénéficier et utiliser l'aide aux vacances pour les enfants



La carte d'identité vacances enfant est automatiquement envoyée par la Caf par mail (ou courrier si vous n'avez pas d'adresse courriel), courant janvier, aux familles allocataires landaises éligibles. Les familles monoparentales après le 31/10 de l'année antérieure doivent la demander à la Caf. Elle est valable 1 an et peut être cumulée avec d'autres aides. Pour bénéficier de l'aide Caf, la famille doit présenter le courriel ou courrier reçu à la structure de vacances ou de loisirs.

COORDONNEES

Des questions sur cette aide ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez le 3230

Les aides locales pour la formation BAFA

En complément de la bourse nationale BAFA, la Caf des Landes propose une aide financière aux jeunes issus de familles modestes pour l'accès au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs.

- | CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">Jeune allocataire âgé de moins de 26 ans ou parents allocataires de la Caf des Landes à caractère familial, avec un QF inférieur ou égal à 1500 €Suivre une formation auprès d'un organisme habilité (liste disponible sous https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)Formation BAFA intervenant en dehors d'une activité professionnelle |
|--------------------------------|---|
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none">Aide locale CAF cumulable avec l'aide nationale CNAFMontant maximum des aides dans la limite des frais engagés (aide à demander après chaque session) :<ul style="list-style-type: none">- Session générale : Si QF inférieur à 1200 € : 300 €, Si QF compris entre 1200 € et 1500 € : 150 €- Session d'approfondissement ou de qualification Si QF inférieur à 1200 € : 150 €Aide payée à la famille sauf demande expresse de la famille d'un paiement direct à l'organisme de formation |

Des aides pour le temps libre et les vacances



L'aide nationale CNAF à la formation BAFA (imprimé Cerfa N°11381*02) est de 200€ pour les sessions d'approfondissement ou de qualification. Délivrée sans condition de ressources, les jeunes non-allocataires y ont également accès. Cerfa disponible sous [www.caf.fr/rubrique Ma Caf/imprimés d'action sociale](http://www.caf.fr/rubrique_Ma_Caf/imprimés_d'action_sociale), à adresser à la Caf dont dépend le stagiaire BAFA.

Les démarches pour demander la bourse nationale et les aides locales BAFA

Les personnes intéressées par les aides à la formation BAFA ont à remplir les imprimés de demandes en ligne sous [www.caf.fr/rubrique Ma Caf/imprimés d'action sociale](http://www.caf.fr/rubrique_Ma_Caf/imprimés_d'action_sociale).

Les aides sont à solliciter dans les 3 mois qui suivent la fin de la session générale puis la fin de la session d'approfondissement.

COORDONNEES

Adresse de renvoi de l'imprimé de demande d'aide locale Bafa et des justificatifs : Caf des Landes, 207 rue Fontainebleau, 40023 Mont de Marsan Cedex

Des questions sur cette aide ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez le 3230.

Les aides à l'équipement ménager et mobilier

Pour éviter aux ménages modestes d'avoir recours à des crédits à la consommation pour s'installer et équiper leur logement, la Caf des Landes propose une aide remboursable sans intérêt pour l'équipement ménager et/ou mobilier.

| | |
|---------------------------------------|---|
| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">• Remplir les conditions générales d'accès aux aides d'actions sociales (page 3)• Famille allocataire avec un QF inférieur ou égal à 794 € (ou 1000 € si AEEH ou AJPP) <p>Type de biens concernés <i>Appareils ménagers de classe énergétique A-B-C-D-E</i> : Lave-linge, appareil de cuisson ou de chauffage, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur</p> <p><i>Equipements mobiliers</i> : literie-canapé convertible ou non, table, chaises, bureau, mobilier de rangement</p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas avoir obtenu une aide pour le même type d'appareil ou de mobilier au cours des 3 années précédentes |
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none">• Aide sous la forme d'une aide remboursable à taux 0 en 24 mois max,• Montant max de l'aide : 600 €• Aide payée directement au commerçant sur la base de devis |

Des aides pour le logement et son équipement



Les démarches pour demander un prêt à l'équipement ménager et/ou mobilier

Les personnes intéressées par les aides à l'équipement ménager et/ou mobilier ont à remplir les imprimés de demandes disponibles en ligne sous www.caf.fr/rubrique Ma Caf/Imprimés d'action sociale



L'aide de la Caf s'entend hors frais de transport, d'installation et d'extension de garantie.

Pensez à renvoyer le contrat de prêt signé dans le mois qui suit sa notification. Passé ce délai, il sera annulé.

COORDONNEES

Adresse de renvoi de l'imprimé de demande et des justificatifs : Caf des Landes, 207 rue Fontainebleau, 40023 Mont de Marsan Cedex

Des questions sur cette aide ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez le 3230

L'aide à l'installation d'un enfant dans son logement

Cette aide est destinée à soutenir les parents qui doivent installer un enfant de moins de 20 ans dans un logement pour poursuivre ses études, une formation de plus de 6 mois ou une alternance de plus de 6 mois.

| | |
|---------------------------------------|---|
| CONDITIONS | <ul style="list-style-type: none">• Remplir les conditions générales d'accès aux aides d'actions sociales (page 3)• Famille allocataire avec un QF inférieur ou égal à 794 € (ou 1000 € si AEEH ou AJPP)• Avoir un enfant de moins de 20 ans qui suit des études, une formation ou une alternance de plus de 6 mois .• L'enfant doit figurer sur le dossier du parent allocataire le mois précédent la demande.• Aide à demander dans les 3 mois qui suivent la signature du bail |
| MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT | <ul style="list-style-type: none">• Aide de 1000 € maximum sous la forme d'une aide remboursable à taux 0 en 24 mois max,• Aide payée directement à la famille |

Des aides pour le logement et son équipement



Les démarches pour demander l'aide à l'installation d'un enfant dans son logement

Les personnes intéressées par l'aide à l'installation d'un enfant de moins de 20 ans dans son logement pour des études ou une formation doivent remplir les imprimés de demandes disponibles en ligne sous [www.caf.fr/rubrique Ma Caf/Imprimés d'action sociale](http://www.caf.fr/rubrique_Ma_Caf/Imprimés_d'action_sociale) et joindre les justificatifs demandés.



L'aide doit être sollicitée dans les 3 mois qui suivent la signature du bail.

Pensez à renvoyer le contrat de prêt signé dans le mois qui suit sa notification. Passé ce délai, il sera annulé.

CORDONNEES

Adresse de renvoi de l'imprimé de demande et des justificatifs : Caf des Landes, 207 rue Fontainebleau, 40023 Mont de Marsan Cedex

Des questions sur cette aide ? Posez votre question par mail à partir de votre compte sur www.caf.fr ou contactez le 3230

Les aides sur projet

La Caf des Landes peut attribuer, sur rapport social, des subventions ou aides remboursables sans intérêt permettant d'aider temporairement les familles au maintien dans l'emploi ou dans la formation. Ce sont des aides sur projet qui nécessitent une instruction de la demande par un travailleur social de la Caf ou du Conseil départemental. Elles donnent lieu à la signature d'un contrat avec la famille.

| | |
|--|---|
| Les aides sur projets pour l'accès ou le maintien dans l'emploi | <p>Frais pouvant être pris en charge sous la forme de prêt sans intérêt ou de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais liés à la mobilité tels que réparation de véhicule, frais d'essence, d'assurance ou de transport en commun, aide au permis de conduire... (aides et conditions différencierées selon la durée du contrat de travail ou de formation et/ou selon revenus professionnels nets annuels)• Frais induits par la formation (frais d'hébergement ou de double résidence, frais de déplacement, frais d'équipement)• Frais d'accès à l'emploi (frais de déplacement pour entretien d'embauche, frais de vestiaire, frais de garde pour les enfants, frais d'accès à un nouveau logement lié à l'emploi etc) |
|--|---|

La Caf des Landes peut soutenir les familles accompagnées par ses travailleurs sociaux dans le cadre du décès d'un enfant ou d'un conjoint.

| | |
|---|---|
| Des aides pour faire face au deuil | Certains frais liés à un décès d'enfant ou d'un parent peuvent être pris en charge sur instruction du travailleur social Caf. |
|---|---|



La Caf ne prend pas en charge directement les factures d'énergie, d'eau, téléphone, frais d'accès et de maintien dans le logement, frais de cantine et frais d'alimentation car elle contribue au financement du FDAFF (fonds départemental d'aides financières aux familles). Géré par le Conseil Départemental des Landes, ce fonds vient en aide aux publics en grande précarité.

Les démarches pour les demandes d'aides sur projet

Les familles rencontrant des difficultés pour leur maintien dans l'emploi doivent se rapprocher du travailleur de leur territoire.

accompagnement-social-AS@caf40.caf.fr



Le service « Mon compte » à partir d'un ordinateur

Pour accéder à mon compte Caf à partir d'un ordinateur : tapez www.caf.fr dans votre navigateur internet



Pour bénéficier de tous les services proposés par caf.fr, je dois pouvoir me connecter à l'Espace Mon Compte. Voici la marche à suivre :



Où trouver Mon Compte ?

Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte** :



Comment me connecter à Mon Compte ?



- ① Je saisir les 13 premiers chiffres de mon numéro de sécurité sociale. Il s'agit du numéro, à 15 chiffres, qui se trouve sur ma carte vitale. Si je n'ai pas de numéro de sécurité sociale, j'indique mon identifiant provisoire.
- ② Je saisir ensuite mon mot de passe, composé de lettres et de chiffres, puis je clique sur « **se connecter** ».
* Si je ne me souviens plus de mon mot de passe, je clique sur « **Mot de passe oublié ?** ». Je reçois un code par SMS ou par mail (selon mon choix) qui me permet de créer un nouveau mot de passe.
- ③ Je peux aussi choisir de me connecter via **FranceConnect**.
- ④ Je n'oublie pas de me **déconnecter** en cliquant sur le bouton « **déconnexion** » quand j'ai fini de consulter Mon Compte ou de faire mes démarches en ligne.





L'application « CAF-Mon compte » via un smartphone

caf-fr Allocataires ▾ Découvrir l'appli mobile Caf – Mon Compte

Disponible gratuitement en téléchargement pour iPhone ou Androïd, l'appli mobile Caf - Mon Compte me permet de consulter mon dossier et de faire de nombreuses démarches depuis mon smartphone.

Comment accéder à l'appli Caf – Mon Compte ?



Pour me connecter, je peux :

- ① **Saisir les 13 premiers chiffres de mon numéro de sécurité sociale** (c'est le numéro à 15 chiffres qui se trouve sur ma carte vitale) et mon **mot de passe**. Si je n'ai pas de numéro de sécurité sociale, j'indique mon identifiant provisoire.
- ② **Choisir de me connecter via FranceConnect**. Je choisis avec les identifiants de quel compte (ex: Ameli) je souhaite me connecter.
- ③ Si je ne suis **pas encore allocataire** mais que je fais partie d'un foyer allocataire (conjoint, enfant de plus de 15 ans, personne à charge), je peux aussi **créer Mon Compte**

À savoir : si mon téléphone possède un **lecteur d'empreinte digitale ou de reconnaissance faciale**, je peux me connecter encore plus simplement !

Quelles sont les informations disponibles ?



- ① **Mon dernier paiement** : affichage de mon dernier paiement et accès au détail de mes allocations.
- ② Une série d'onglet comprenant :
 - **Mon relevé de compte** à télécharger en pdf,
 - **Mes attestations** de paiement ou de quotient familial
 - **Mes courriers, courriels** pour les consulter directement.
 - **Mes dettes** pour consulter ou rembourser tout ou partie de mes dettes en ligne. Cet onglet apparaît seulement si je dois rembourser la Caf.
- ③ **Mes alertes** pour être averti des démarches à réaliser ou des informations à communiquer.
- ④ **Un accès direct aux rubriques principales** : la page d'accueil, mes allocations, mes démarches, mon profil et le menu.
- ⑤ **Le menu** permet d'accéder aux autres rubriques comme « mes ressources » ou « Gérer mon compte ».

Bon à savoir : le Chatbot me permet d'être aidé dans mes démarches.



L'application « CAF-Mon compte » via un smartphone

À quoi servent les accès directs ?

Les accès directs me permettent d'accéder directement aux principales rubriques :

1

2

3

① MES ALLOCATIONS avec 2 onglets :

- L'onglet « **Mes droits** » m'indique l'ensemble des aides dont je bénéficie,
- L'onglet « **Mes paiements** » me permet de visualiser les derniers paiements effectués sur mon compte bancaire. C'est dans cet onglet que s'affichent les éventuelles retenues, le détail de mes dettes et la possibilité de **rembourser tout ou partie en ligne**.

② MES DÉMARCHES avec également 2 onglets :

- l'onglet « **À transmettre** » m'informe des documents justificatifs attendus par la Caf. Je peux directement répondre à cette demande. Je peux aussi envoyer des documents sans que ma Caf ne me le demande ;
- l'onglet « **À consulter** » reprend l'ensemble des démarches effectuées sur les 24 derniers mois.

③ **Mon profil** me permet de consulter mes informations et de modifier directement ma situation familiale ou professionnelle, mes coordonnées de contact (adresse postale, mail, téléphone) et mes coordonnées bancaires.

Je peux également faire une déclaration de grossesse et de naissance. Les modifications possibles sont indiquées par un crayon . Je clique sur ce crayon pour modifier mes informations.



Quelles sont les démarches possibles depuis l'appli ?



Un certain nombre de démarches sont accessibles depuis l'appli Caf – Mon Compte :

- Ma déclaration trimestrielle de ressources pour le Rsa ou la Prime d'activité,
- La déclaration de maintien dans les lieux pendant l'été ou de bourse si je suis étudiant.
- L'envoi du certificat de scolarité de mes enfants pour l'allocation de rentrée scolaire (Ars) et la possibilité de joindre des documents demandés par la Caf pour traiter mon dossier.
- une déclaration de grossesse et de naissance.
- Mes changements de situation familiale ou professionnelle, de coordonnées de contact (adresse postale, adresse mail et téléphone) et de coordonnées bancaires,
- Les changements concernant mes enfants et autres personnes à charge (arrivée, adoption, départ...)
- Le remboursement en ligne de mes dettes.
- La rubrique « Gérer mon Compte » me permet de changer mon mot de passe, donner une procuration à mon conjoint et de voir mon historique.

Les services Caf en ligne



Accéder aux imprimés de demande d'aide d'action sociale de la Caf des Landes

Les imprimés de demandes d'aides financières d'action sociale sont spécifiques à la Caf des Landes.

Pour les trouver, rendez-vous dans la rubrique « Ma Caf » sur www.caf.fr

- Pour accéder à la page de la Caf des Landes, il faut saisir le code postal du territoire, par exemple 40000 MONT DE MARSAN : voir encadré vert « Ma Caf 40 »

Accueil Allocataires > Ma Caf

Caf des Landes : vos actus !

- Pour accéder aux imprimés de demande d'aide d'action sociale, cliquez sur le bloc « imprimés Action Sociale » situé en bas de la page, à gauche (voir encadré vert)

Caf des Landes : vos actus !

MA DTR,
C'EST EN LIGNE
QUE JE VAIS LA FAIRE !
DTR - DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE RÉSOURCES

Caf 20.02.2023

Votre déclaration trimestrielle de ressources bientôt 100% en ligne

À partir du 1er mars 2023, vous ne recevrez plus d'imprimés papier pour vos déclarations trimestrielles de ressources (DTR), sauf situations le nécessitant.

+ LIRE L'ARTICLE

Fil d'actualités

99 points atteints par la Caf des Landes
Il s'agit de notre Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.

Calendrier des paiements 2023

Retrouvez toutes les dates de versement de vos allocations pour 2023.

France Services, les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous
Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec Internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Toutes nos actualités

Comment la Caf peut vous aider ?

En complément des aides communes à tous les départements, la Caf des Landes vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au travers d'associations, de structures d'accueils etc.

Vie personnelle

S'informer sur les aides

Vie professionnelle

S'informer sur les aides

Logement

S'informer sur les aides

Handicap

S'informer sur les aides

Accident de vie

S'informer sur les aides

Accès directs

Prendre un rendez-vous

Trouver un point d'accueil

Envoyer un mail

Imprimés Action sociale

Accéder aux imprimés de demande d'aide d'action sociale de la Caf des Landes

La liste des aides financières d'action sociale de la Caf des Landes est affichée.

Sélectionnez le dossier de demande correspondant à l'aide financière que vous souhaitez solliciter.

Imprimez le dossier de demande, vérifiez que vous êtes bien éligible, complétez et renvoyez-le par courrier à Caf des Landes, 207 rue Fontainebleau, 40 023 Mont de Marsan Cedex. Des boîtes aux lettres sont également à votre disposition devant le siège de la Caf à Mont de Marsan ou à l'antenne Caf de Dax.



The screenshot shows the official website of the Caisse d'Allocations Familiales (Caf) for the Landes region. The top navigation bar includes links for 'Allocataires', 'Professionnels', 'Contraste', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vie de famille'. A search bar is also present. The main content area is titled 'Imprimés Action sociale et Guide des aides'. Below this, a list of various aid categories is shown, each with a downward arrow for expansion. The categories include: 'Aide à la garde en horaires décalés pour les jeunes enfants', 'Demande de prime à l'installation pour les nouveaux assistant(e)s maternel(l)e', 'Demande de prêt à l'amélioration du lieu d'accueil Assistant(e) Maternel(l)e', 'Aide pour l'accès à la formation Bafa', 'Aide à l'équipement mobilier et ménager', and 'Demande de prêt à l'amélioration de l'habitat'. At the bottom of the page, there are links to download guides: 'Guide des aides individuelles d'Action sociale' (Edition juillet 2024), 'Règlement vacances familles' (Edition 2025), and 'Landes Imaginations' (Edition 2023).



Une page d'aide sur caf.fr pour nos services en ligne (tutos, etc)

[CAF - Besoin d'aide pour nos services en ligne ?](#)



Vos contacts avec le service accompagnement social

Le service accompagnement social de la Caf des Landes intervient en direction des familles (avec enfant à charge) qui rencontrent des difficultés socioprofessionnelles liées aux évènements de vie tels que :

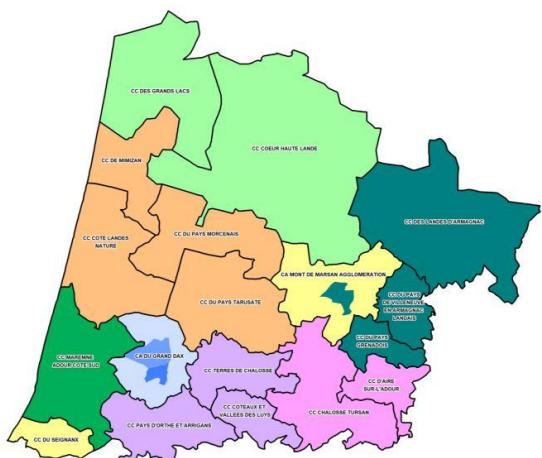
- ✓ La séparation,
- ✓ La situation de monoparentalité,
- ✓ Le décès de l'enfant ou du conjoint,
- ✓ Un impayé de loyer

Ce service comprend 9 travailleurs sociaux disposant chacun d'un secteur géographique d'intervention sur le département des Landes.

Cette équipe a pour mission d'informer, conseiller et d'orienter les familles allocataires sur leurs droits sociaux et les démarches pour y prétendre.

SECTEURS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX CAF DES LANDES

(Actualisation septembre 2022)



❖ Adresse de contact

✉ accompagnement-social-AS@caf40.caf.fr



Vos contacts pour le suivi administratif de votre dossier Caf

ACCUEILS SUR RENDEZ-VOUS

Prenez en ligne votre rendez-vous téléphonique, en visio ou physique avec un technicien Caf : www.caf.fr/Nous Contacter/Prendre rendez-vous

ACCUEILS TELEPHONIQUES

Un conseiller Caf à l'écoute du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au :



Pour les questions relatives à la pension alimentaire : www.pension-alimentaire.fr



Pour les questions relatives à l'allocation logement des étudiants



ACCUEILS PHYSIQUES

- ❖ **Le Siège à Mont de Marsan** : 207 rue Fontainebleau, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30
- ❖ **L'Antenne à Dax** : 30 rue Chanzy, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30
- ❖ **Et 11 Permanences extérieures pour rencontrer sur RDV un technicien Caf :**

Aire-sur-l'Adour
Capbreton
Gabarret
Labouheyre
Roquefort
Parentis
Peyrehorade
Sabres
Saint Martin de Seignanx
Saint Vincent de Tyrosse
Tarnos



France services

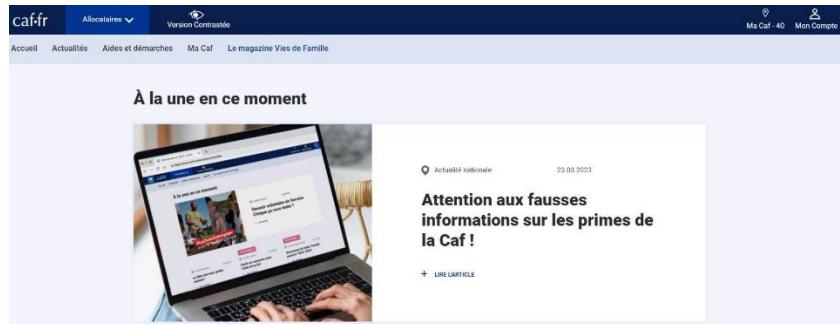
La Caf des Landes est partenaire de tous les espaces France Service existants sur le département des Landes. On peut s'y rendre pour effectuer ses démarches dématérialisées Caf et bénéficier au besoin de premières informations et d'un accompagnement.

caf.fr

Tous nos lieux d'accueils Caf sont équipés d'un accès à caf.fr pour permettre aux allocataires de réaliser leurs démarches dématérialisées.

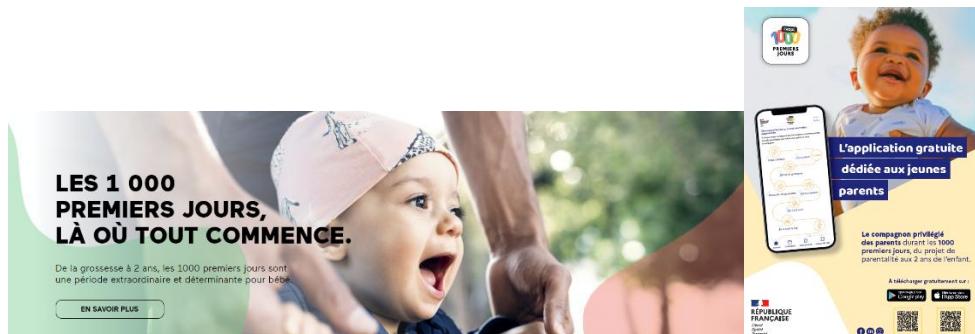
Les ressources de la branche Famille

caf.fr pour les allocataires et les professionnels de la Caf



The screenshot shows the homepage of the caf.fr website. At the top, there are navigation links for 'Allocataires' (Allocataires), 'Version Contrôlée' (Version Controlled), 'Ma Caf - 40' (My Caf - 40), and 'Mon Compte' (My Account). Below the header, there are links for 'Accueil' (Home), 'Actualités' (News), 'Aides et démarches' (Aids and procedures), 'Ma Caf' (My Caf), and 'Le magazine Vie de Famille' (The magazine Life of Family). The main content area features a large image of a laptop screen displaying a news article. The headline reads 'Attention aux fausses informations sur les primes de la Caf !' (Attention to false information about Caf prime rates!). The article is dated 23.03.2023.

Le site et l'appli. mobile « les 1000 premiers jours » pour les futurs & jeunes enfants



The image shows a promotional graphic for the 'les 1000 premiers jours' project. On the left, there is a large photo of a baby laughing, with the text 'LES 1 000 PREMIERS JOURS, LÀ OÙ TOUT COMMENCE.' (The 1,000 first days, where everything begins). Below the photo is a button labeled 'EN SAVOIR PLUS'. On the right, there is a smartphone displaying the app interface, with text overlaying it: 'L'application gratuite dédiée aux jeunes parents' (The free app dedicated to young parents) and 'Le programme piloté par les parents, limité aux 1000 premiers jours, du projet de parentalité aux 2 ans de l'enfant.' (The programme pilotaged by parents, limited to the 1,000 first days of the project of parenthood, from birth to 2 years old). There are also download links for the app on Google Play and the App Store, along with QR codes.

mon enfant.fr pour les parents et les professionnels de l'accueil



The screenshot shows the homepage of the mon enfant.fr website. At the top, there are links for 'Qui sommes-nous ?' (Who are we?), 'Que propose ce portail ?' (What does this portal offer?), 'Comment nous contacter ?' (How to contact us), 'JE SUIS UN PARENT' (I am a parent), and 'JE SUIS UN PROFESSIONNEL' (I am a professional). Below the header, there is a large image of two children. At the bottom, there are four navigation buttons: 'DEVENIR PARENTS', 'ÉLEVER SON ENFANT', 'ACCOMPAGNER SON ADOLESCENT', and 'UN CHANGEMENT DANS LA FAMILLE'.

pension-alimentaire.fr pour les parents séparés



The screenshot shows the homepage of the pension-alimentaire.fr website. At the top, there is a logo for 'PENSION ALIMENTAIRE L'AGENCE DE RECOUVREMENT' (Pension Alimentaire The Recovery Agency) and a link to 'Page d'accueil' (Home page). There is also a link to 'Ajuster la taille des caractères A- A+' (Adjust font size A- A+). The main content area features a large image of a tablet displaying the website. To the right, there is a section titled 'SERVICES EN LIGNE' (Online services) with a sub-section for 'Accord amiable sur la pension alimentaire' (Friendly agreement on alimony). It includes a link to 'Lancer l'estimation' (Launch estimation) and a link to 'Télécharger le modèle de convention parentale et demander un titre exécutoire' (Download the parental agreement model and request an enforceable title).

promeneursdunet.fr pour les jeunes et leurs parents



The screenshot shows the homepage of the promeneursdunet.fr website. At the top, there is a logo for 'Promeneurs du Net' and a tagline 'Une présence éducative sur Internet' (An educational presence on the Internet). Below the header, there are navigation links for 'Projet', 'Actualités', 'Témoignages', 'Vidéos', and 'Annuaire des Promeneurs'.